

OBSERVATOIRE TERRITORIAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE



BILAN ÉNERGETIQUE MARTINIQUE 2020

Synthèse - Chiffres clés

Octobre 2021

MOT DU PRESIDENT



L'année 2020 a porté avec elle bien des actualités tant à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale. Tous les territoires ont dû faire face à l'émergence de la Covid-19 qui nous a rappelé que nous sommes tous ; au-delà de nos différences ou opinions, en interconnexion et vulnérables.

Les mesures de confinements prises depuis le début de cette crise ont considérablement impacté nos interactions sociales (distanciation, gestes barrières...) mais ont aussi bousculé nos quotidiens avec des restrictions de déplacement, de conditions de travail dégradées et des réductions et même des arrêts de bon nombre de nos activités culturelles et économiques.

Face à cette crise et à ses conséquences lourdes, la Collectivité Territoriale de Martinique ne cesse de se mobiliser afin de soutenir l'ensemble du territoire sur le plan social, sanitaire, économique, culturel mais aussi environnemental.

Cette crise porte avec elle son lot de paradoxe car bien qu'elle fasse peser un indubitable tribut sur le plan humain, relationnel et économique, elle nous a imposé une réduction sans précédent de nos mobilités et par voie de conséquence de nos consommations énergétiques diminuant tout autant nos niveaux d'émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de sa mission de suivi et d'analyse de la situation écologique et énergétique du territoire, **l'OTTEE propose sa 2ème édition du Bilan énergétique de la Martinique portant sur la situation en 2020.**

Cette année marquée par la pandémie et les mesures restrictives (confinements, fermetures des frontières, télétravail...) a très fortement impacté nos usages énergétiques en Martinique :

Comparativement à l'année 2019, on observe une baisse significative de la consommation de carburants dans le secteur du transport de 20,3% (-41,5% dans l'aérien et -13% dans le secteur routier) et une diminution significative des émissions de Gaz à effet de serre de 16%.

En revanche, il n'y a pas de baisse notable de la consommation électrique en 2020, mais un transfert de la consommation électrique du secteur tertiaire vers le secteur résidentiel.

C'est la 1ère fois que l'on observe des niveaux de réduction de consommation de carburants et d'émissions de gaz à effet de serre aussi importants en Martinique.

Ces baisses exceptionnelles rapprochent le territoire de ses objectifs de réduction de consommation de carburants dans le transport formalisés dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) ; à savoir une baisse de 19% entre l'année 2015 de référence et 2023.

L'OTTEE a mesuré une diminution de 12,4% en 2020 contre 0,4% en 2019 par rapport à l'année 2015.

Pour autant, l'effet collatéral de la crise sur le plan « environnemental » risque de n'avoir qu'un effet circonstanciel et temporaire.

En tant que chef de file règlementaire des politiques territoriales, la Collectivité Territoriale de Martinique continuera fermement de se mobiliser et d'accompagner le développement social et économique de notre île au travers d'une transition écologique et énergétique vertueuse, de la préservation de notre formidable biodiversité, d'un accompagnement et d'un soutien à notre économie et nos expertises locales tout en plaçant chaque Martiniquaise et Martiniquais au cœur d'un nouvel écosystème local durable.

Serge LETCHIMY,
Président du Conseil Exécutif de Martinique

Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Énergétique

Rattaché à la Direction de l'Environnement et de l'Energie de la Collectivité Territoriale de Martinique, l'Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Énergétique (OTTEE) a été créé le 17 Mai 2019 par délibération n°19-183-1 de l'Assemblée de Martinique. Sa création traduit la volonté de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et de l'Agence de la transition écologique (ADEME) de doter le territoire

d'un instrument spécifique d'appui, de suivi et d'évaluation des politiques, des initiatives et des projets menés, en Martinique, en matière de : maîtrise des déchets et de l'énergie, de développement de l'économie circulaire et des énergies renouvelables, de suivi des gaz à effet de serre et des impacts sur l'environnement et de l'adaptation au changement climatique.

L'OTTEE a pour objectifs de :

- **Observer et informer sur la situation du territoire,**
- **Suivre la mise en œuvre des politiques locales,**
- **Communiquer et favoriser la concertation entre les acteurs.**

Véritable outil partenarial, l'OTTEE s'appuie sur :

- Un comité de suivi de l'Observation de la Transition Écologique et Énergétique,
- Un comité d'orientation,
- Des groupes de travail thématiques et des comités de pilotage dédiés pour les études,
- Une cellule animation (CTM).

L'ensemble des acteurs de l'énergie du territoire est invité à intégrer cette démarche commune de contribution, de mutualisation et de soutien à la transition énergétique.

Service Énergie-Climat CTM

Rattaché à la Direction de l'Environnement et de l'Energie de la Collectivité Territoriale de Martinique, le Service Énergie-Climat est dédié à l'accompagnement de notre île dans sa transition énergétique.

En relation avec les élus et les services de la Collectivité ainsi que l'ensemble des partenaires de la thématique, le Service Énergie-Climat s'attache à répondre aux besoins du territoire en matière d'adaptation

réglementaire, d'accompagnement technique et/ou financier des porteurs de projets et d'information des publics concernés.

Sa mission au sein de la CTM est de définir et mettre en place le cadre territorial énergétique, adapté au contexte local, le plus favorable à l'émergence de projets dédiés à la transition énergétique ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique en Martinique.

L'action du Service Énergie-Climat s'organise alors autour de 5 grands axes :

- **La réglementation de la Transition Énergétique en Martinique.**
- L'accompagnement technique et financier des porteurs de projets, au sein du **Programme Territorial de Maîtrise de l'Énergie (PTME)**.
- **Le développement des énergies renouvelables**, pour une moindre dépendance énergétique,
- **L'efficacité énergétique et la Maîtrise de la Demande en Énergie**, pour une diminution de la consommation énergétique.
- **La communication pour la Transition Énergétique**, pour une implication durable de tous les publics dans la gestion et le partage équitable des ressources énergétiques.

CONTACTS

patrice.rosamont@collectivitedemartinique.mq
ottee@collectivitedemartinique.mq

**Observatoire Territorial de la
Transition Écologique et Énergique (OTTEE)**

service.energie@collectivitedemartinique.mq

Service Energie-Climat

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE ATTRACTIVITE**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE



CHIFFRES CLES 2020

- **Taux de dépendance aux énergies fossiles : 82,9%** - (85,6% en 2019 et 95,3% en 2015)
 - Taux de dépendance aux énergies importées : 92,5 % - (93,3% en 2019)
- **Consommation d'énergie primaire : 7 451,5 GWh – 640,8 ktep** (8 795,2 GWh en 2019)
 - Consommation énergétique primaire par habitant : **1,79 tep/hab.** – (2,08 tep/hab. en 2019)
- **Consommation d'énergie finale : 5 184,8 GWh – 445,9 ktep** (6 248,1 GWh en 2019)
 - Consommation énergétique finale par habitant : **1,24 tep/hab.** (1,48 tep/hab. en 2019)
- **Production électrique : 1 512,1 GWh – 130 ktep** (1 534,3 GWh en 2019)
- **Consommation électrique : 1 371,7 GWh – 118,0 ktep** (1 373,0 GWh en 2019)
 - Consommation électrique totale par habitant en 2020 : **3,82 MWh/hab.** – (3,78MWh/hab. en 2019)
 - Consommation électrique par foyer en 2020 : **3,4 MWh/foyer** (uniquement secteur résidentiel)
- **Part des énergies renouvelables dans la production électrique : 23,1%**
(24,2% en 2019 et 6,2% en 2015)

2020	Biomasse	Photovoltaïque (Injection et autoconsommation)	Éolien	Déchets ménagers*	Biogaz	TOTAL
Puissance mise à disposition (MW)	36	76,5	12	4,0	1,4	129,9
Production électrique d'origine renouvelable (GWh)	216,6	84,3	41,7	4,45	2,0	349,1
Part dans la production totale (%)	14,3%	5,6%	2,8%	0,3%	0,1%	23,1 %

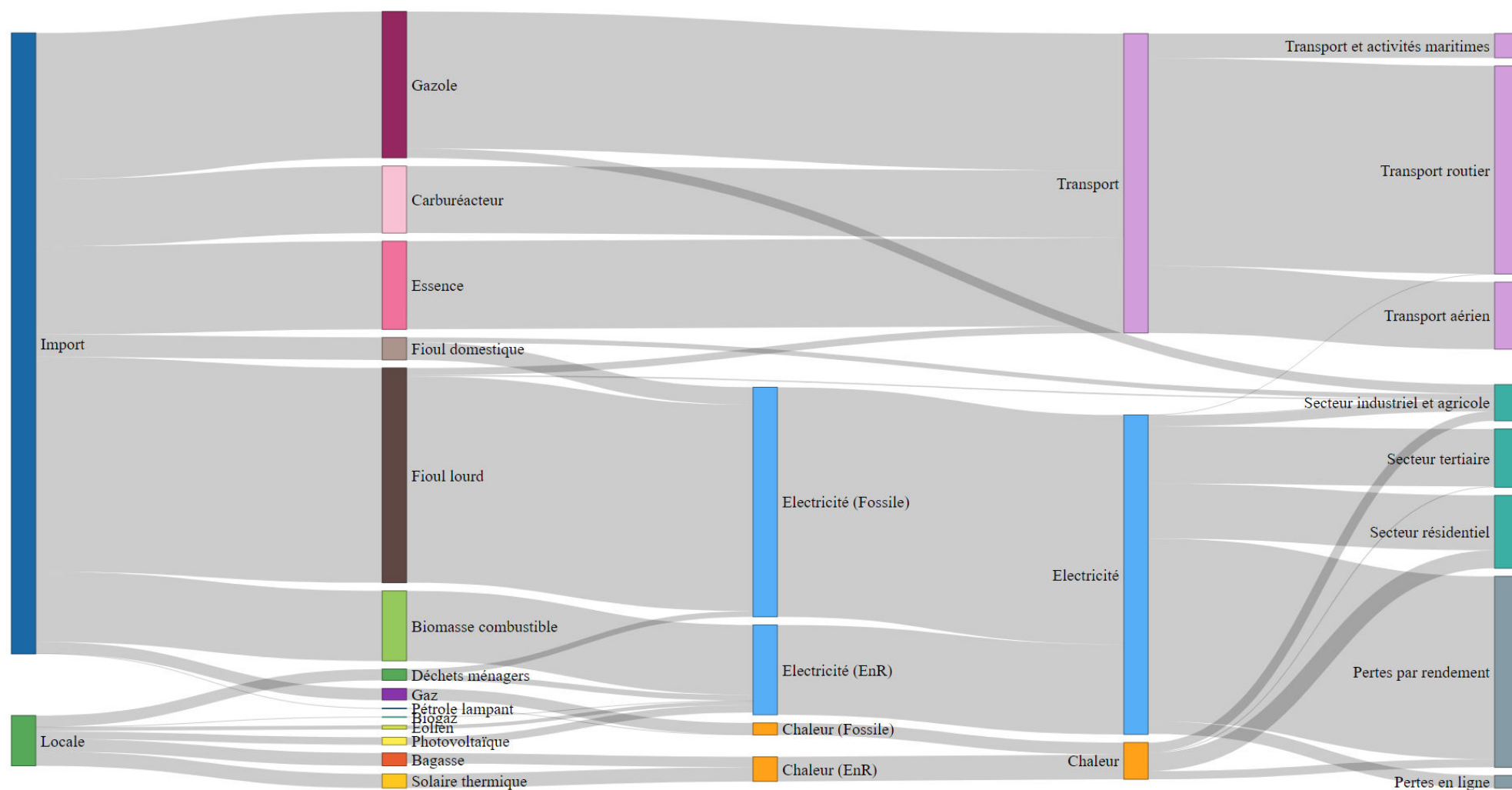
* La production électrique totale des déchets ménagers est considérée à 50% comme renouvelable et à 50% comme fossile. Bien que la production électrique soit de 8,9 GWh en 2020, seuls 4,45 GWh sont considérés comme d'origine renouvelable.

- **Parc total de chauffe-eaux solaires : 64 042 unités** (+ 19,6% par rapport à 2019 – Soit 10 500 installations supplémentaires entre 2019 et 2020)
 - **Production électrique évitée en 2020 : 102 GWh**
- **Nombre de bornes de recharges publiques¹ en 2020 : 25** (avec 54 points de recharges)
- **Émissions de CO₂ issues de la combustion d'énergie² en 2020 : 1,88 millions de tonnes**
(-16% par rapport à 2019)
 - **Émissions de CO₂ par habitant en 2020 : 5,25 tonnes** (6,17 tonnes en 2019)
 - **Émissions de CO₂ dans la consommation électrique : 575,3 gCO₂/kWh** (580,5 gCO₂/kWh en 2019)

¹ Concerne les bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à l'ensemble des usagers (avec accès gratuit ou payant) – données recensées

² La combustion d'énergie concerne la combustion issue des produits pétroliers, des déchets ménagers, et de la biomasse combustible.

SCHEMA ENERGETIQUE 2020



Le graphique est un diagramme de Sankey. La largeur des liens entre les parties est proportionnelle au flux représenté en kilotep.
 La tonne d'équivalent pétrole (tep) est une unité de mesure de l'énergie. 1tep correspond au pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole.
 1 ktep = 1 kilotep = 1 000 tep = 11 630 MWh

RESSOURCES ENERGETIQUES PRIMAIRES

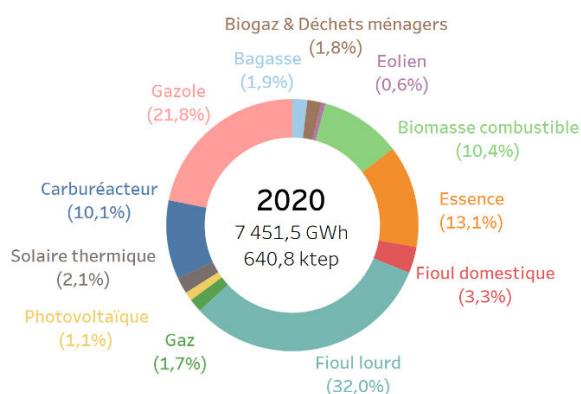
Qu'est-ce que l'énergie primaire ?

L'énergie primaire est la forme d'énergie disponible dans la nature avant toute transformation ou exploitation³. En Martinique, elle comprend les produits pétroliers importés ainsi que les productions

locales ou importées d'énergies renouvelables (bagasse, soleil, vent, déchets ménagers, granulés de bois, biogaz...).

• Consommation d'énergie primaire : 7 451,5 GWh -640,8 ktep (- 15,3% par rapport à 2019)

		GWh (2020)	ktep (2020)	Evolution 2019-2020
Fossile	Dérivés de pétrole			
	Fioul lourd	2 384,4	205,1	-2,4%
	Gazole	1 521,2	130,8	-11,8%
	Carburacteur	745,1	64,1	-41,5%
	Essence	979,0	84,2	-11,5%
	Fioul domestique	249,0	21,4	-61,6%
	Gaz	128,8	11,1	-0,4%
	Gazole non routier	103,8	8,9	-2,3%
	Pétrole lampant	5,4	0,5	13,4%
	Biomasse			
	Déchets ménagers*	62,8	5,4	-34,1%
	Sous-total	6 179,5	531,4	-18,0%
Renouvelable	Biomasse			
	Biomasse combustible	778,0	66,9	1,1%
	Bagasse	142,2	12,2	6,6%
	Déchets ménagers*	62,8	5,4	-34,1%
	Biogaz	5,7	0,5	227,6%
	Soleil			
	Solaire thermique	157,4	13,5	20,0%
	Photovoltaïque	84,3	7,2	-1,2%
	Vent			
	Eolien	41,7	3,6	-10,4%
	Sous-total	1 272,0	109,4	0,7%
	TOTAL	7 451,5	640,8	-15,3%



Sources : SARA/ Producteurs d'électricité/ Douanes - Auteur : OTTEE

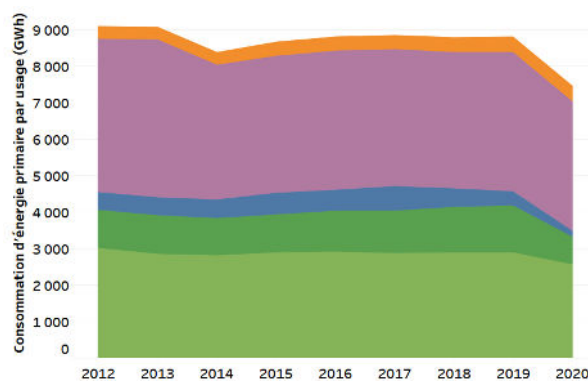
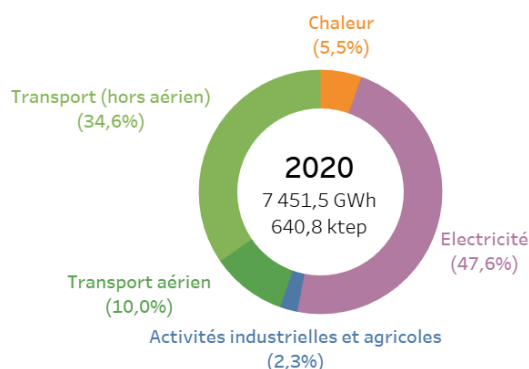
*Compte tenu de leur composition (plastiques, alimentaires...), les déchets ménagers sont considérés à 50% d'origine renouvelable et 50% d'origine fossile
1 ktep = 1 kilotep = 1 000 tep (tonnes équivalent pétrole)

Les dérivés de pétrole à vocation énergétique sont utilisés comme carburant :

- Le Fioul lourd : par les centrales de production d'électricité et pour la propulsion de navires,
- Le Fioul domestique : par les gros groupes électrogènes, par les tracteurs agricoles et pour la propulsion de navires,
- L'Essence : dans l'automobile, la petite navigation, et dans certains petits groupes électrogènes,
- Le Gazole et le Gazole non routier : dans l'automobile, le transport routier et par les engins agricoles,
- Le Carburacteur : dans l'aviation pour les moteurs à réaction,
- Le Gaz : pour la cuisson, pour le chauffage industriel et la production d'eau chaude,
- Le Pétrole Lampant : pour l'éclairage et la cuisson.

Les ressources d'origine renouvelable (soleil, vent, biomasse) sont utilisées pour produire de l'électricité et de la chaleur de façon isolée ou simultanément (par cogénération).

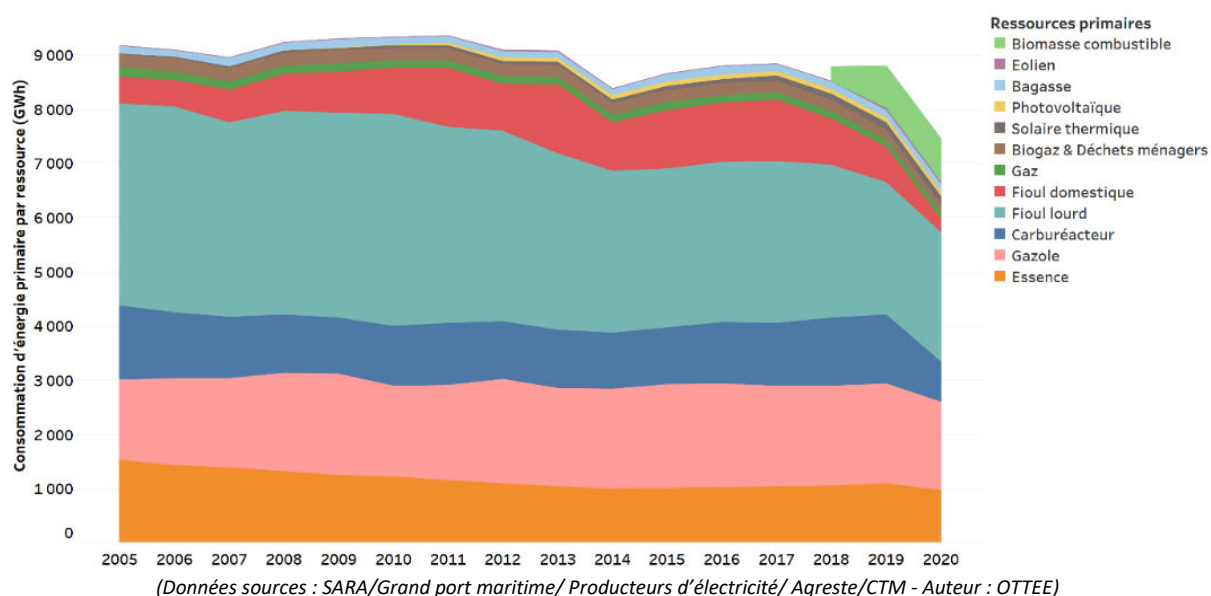
• Usages de l'énergie primaire en Martinique :



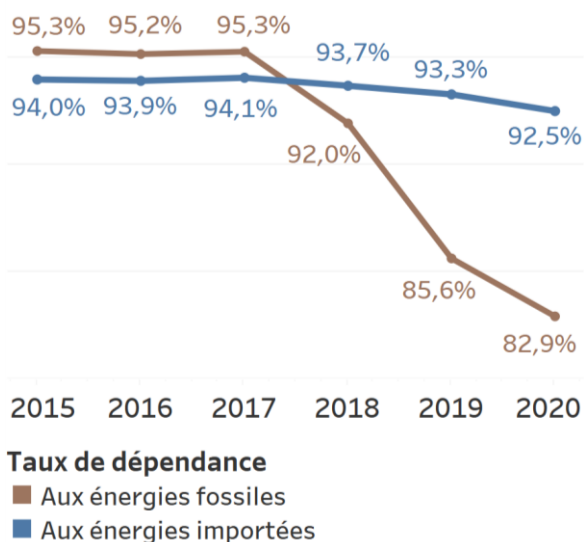
(Données sources : SARA/Grand Port Maritime/EDF/ADEME/Producteurs d'électricité – Auteur : OTTEE)

³ Concernant l'éolien et le solaire, les quantités d'énergies primaires sont évaluées à partir des productions énergétiques respectivement mesurées (ou estimées)

- Évolution de la consommation d'énergie primaire en Martinique :



- Taux de dépendance énergétique :



(Données sources : SARA/ Producteurs d'électricité/ Douanes - Auteur : OTTEE)

La dépendance de la Martinique aux énergies fossiles à fortement diminué depuis 2018, grâce au développement des filières éoliennes, solaires (avec l'autoconsommation et l'intégration massive du chauffe-eau solaire), de la valorisation énergétique de la biomasse et des différentes actions menées en matière de maîtrise de l'énergie sur le territoire.

La production électrique d'origine renouvelable de la centrale thermique Bagasse-biomasse (produisant de l'électricité et de la chaleur industrielle), mise en production en 2018, contribue à réduire la dépendance de la Martinique aux énergies fossiles en remplaçant une production électrique équivalente à base de pétrole.

Toutefois, il est important de noter qu'en parallèle, la ressource Biomasse combustible utilisée par l'usine, bien qu'elle soit considérée comme renouvelable est majoritairement importée. D'où la faible diminution de la dépendance du territoire aux énergies importées.

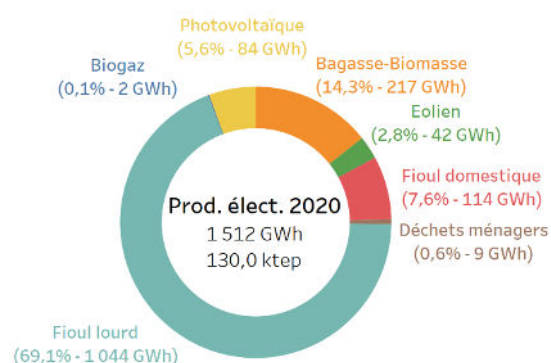
Puissance et Énergie, quelle différence ?

La puissance d'un moyen de production mesure sa capacité à délivrer une quantité d'énergie (électrique, mécanique ou thermique) sur un intervalle de temps déterminé. Elle est exprimée en Watt (W).

$$1 \text{ MW} = 1\,000 \text{ KW} = 10^6 \text{ W}$$

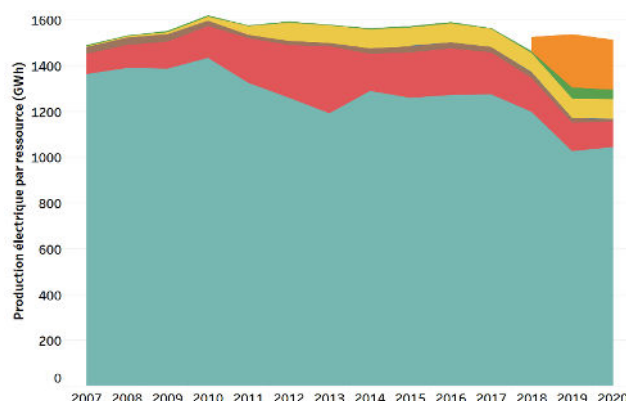
La quantité d'énergie délivrée par un moyen de production est mesurée en Wattheure (Wh). 1Wh correspond à l'énergie produite par un moyen de production d'une puissance de 1 W pendant une durée d'une heure. $1 \text{ GWh} = 1\,000 \text{ MWh} = 10^6 \text{ KWh} = 10^9 \text{ Wh}$

- **Puissance du parc électrique total : 542,8 MW (-1,2 MW par rapport à 2019)**
 - ➔ D'origine fossile : 413,6 MW
 - ➔ D'origine renouvelable : 129,2 MW (-1,2 MW par rapport à 2019⁴)
- **Production électrique totale⁵ : 1 512,1 GWh – 130 ktep (-1,4% par rapport à 2019)**
 - ➔ D'origine renouvelable : 349 GWh (-22,8 GWh par rapport à 2019)
 - ➔ D'origine fossile : 1 163 GWh (+0,7 GWh par rapport à 2019)
- **Évolution de la production électrique par ressource en Martinique :**



Production électrique 2020 par ressource

(Données sources : EDF/ Producteurs d'électricité – Auteur : OTTEE)



Évolution de la production électrique par ressource

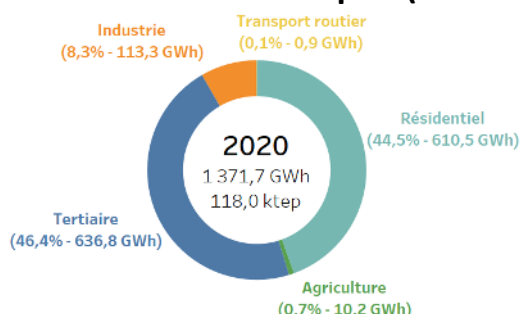
(Données sources : EDF/ Producteurs d'électricité – Auteur : OTTEE)

- **Taux des EnR dans la production électrique en 2020 (en énergie) : 23,1%**

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1,4%	1,8%	2,0%	3,0%	5,7%	5,3%	6,2%	6,2%	6,2%	5,9%	10,9%	24,2%	23,1%

Depuis 2018, la part des énergies renouvelables dans la production électrique a fortement progressé pour atteindre 23,1% en 2020. Pour rappel, l'objectif territorial à atteindre en 2023 est de 55,6% d'énergies renouvelables dans la production électrique.

- **Consommation électrique⁶ (réseau) : 1 371 GWh – 118,0 ktep (-0,1% par rapport à 2019)**



Consommation électrique par secteur d'activité (hors autoconsommation) en 2020
(Données sources : EDF/SMEM - Auteur : OTTEE)

Les restrictions liées à l'épidémie de covid-19 en 2020 n'ont pas eu beaucoup d'impact sur le volume d'électricité consommé sur l'année. Toutefois on observe une spécificité d'usage à savoir un transfert d'une partie de la consommation d'électricité du secteur tertiaire vers le secteur résidentiel.

Variations entre 2019 et 2020 :

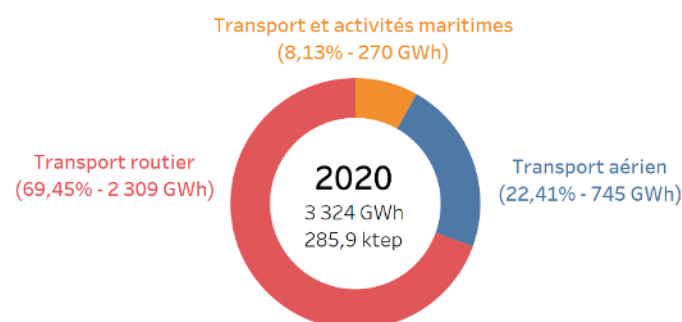
- **Secteur résidentiel : + 4,6%** (soit + 26,6 GWh),
- **Secteur tertiaire : - 3,9%** (soit – 25,8 GWh),
- **Secteur industriel : - 2,6%** (soit – 3,0 GWh),
- **Secteur agricole : + 4,1%** (soit + 0,4 GWh)

⁴ Déclassement de la centrale éolienne de 1MW du Vauclin et déclassement de 0,2MWc de photovoltaïque (en injection et en autoconsommation).

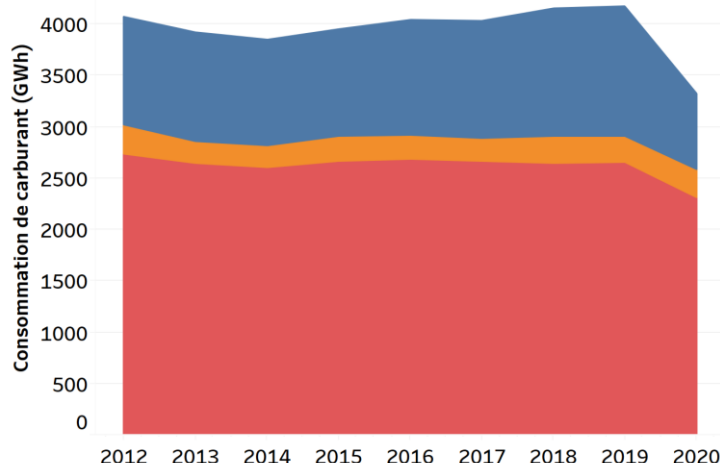
⁵ La production électrique totale comprend également la production électrique estimée des sites photovoltaïques en autoconsommation.

⁶ La consommation électrique est la quantité effectivement consommée et n'inclut pas les pertes liées à l'acheminement de l'électricité sur le réseau. Elle est alors inférieure à la quantité électrique produite. En 2020, les pertes en ligne s'élèvent à 134,6 GWh soit 8,9% de la production électrique (contre 10% en 2019).

- **Consommation locale de carburants : 3 324 GWh – 285,9 ktep (-20,3 % par rapport à 2019)**



(Données sources : SARA - Auteur : OTTEE)



(Données sources : SARA - Auteur : OTTEE)

En 2020, la consommation annuelle de carburants dans le secteur du transport s'élève à **285 900 tonnes en équivalent pétrole**. On observe une **diminution de 20,3% par rapport à 2019**. Fortement impactée par le contexte sanitaire, c'est la plus forte diminution jamais observée dans le secteur de la mobilité en Martinique.

- **Variations entre 2020 et 2019 :**

- **Secteur aérien : - 41,5%** (soit – 45 400 tonnes équivalent pétrole)
- **Secteur routier : - 13,0%** (soit – 29 600 tonnes équivalent pétrole)
- **Secteur maritime : +7,1%** (soit + 1 500 tonnes équivalent pétrole)

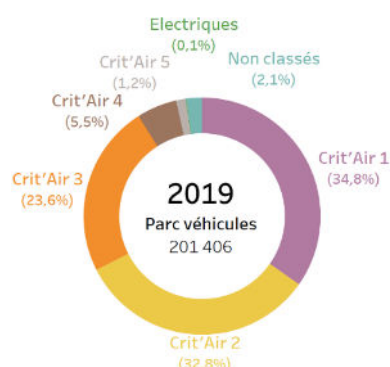
- **Évolution des immatriculations de véhicules neufs (particuliers et utilitaires) :**

Véhicules particuliers neufs	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Essence	8 680	5 382	5 547	5 011	5 103	5 405	7 258	9 031	9 956	11 228	12 254	9 497
Diesel	6 069	7 789	7 404	6 513	5 978	5 674	5 432	4 873	4 226	3 728	3 043	4 008
Hybride						217	232	266	319	299	432	160
Electrique							13	21	31	65	95	253
TOTAL	14 749	13 171	12 951	11 524	11 081	11 296	12 935	14 191	14 532	15 320	15 824	13 918

- **Parc au 1^{er} janvier 2021 : Hybrides (rechargeable et non rechargeable) : 1 925 // Electriques (100%) : 487**

En 2020, la vente de véhicules neufs « hybrides » ou « électriques » continue de progresser et représente 3,0 % des ventes totales (1,9% en 2015).

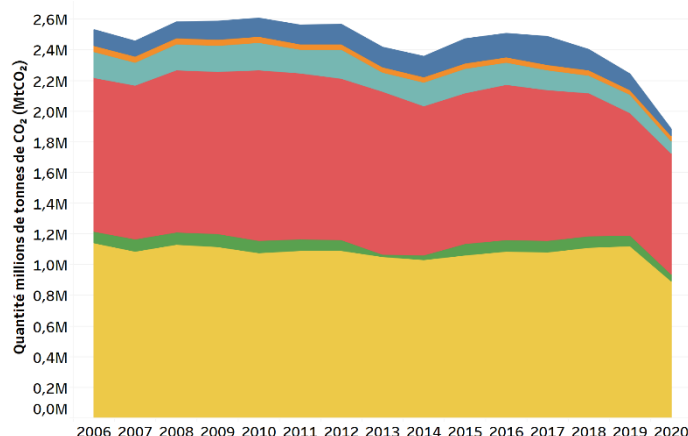
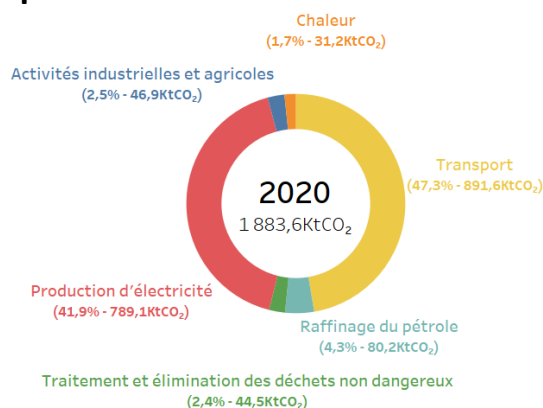
- **Qualité environnementale du parc de véhicules particuliers au 1^{er} Janvier 2020 :**



(Données sources : DEAL/Statistiques Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire – Auteur : OTTEE)

Date de 1 ^{ère} immatriculation		
Vignettes	Essence et autres	Diesel
Crit'Air 1	A partir du 1 ^{er} janv. 2011	-
Crit'Air 2	1 ^{er} jan 2006 - 31 déc. 2010	A partir du 1 ^{er} jan 2011
Crit'Air 3	1 ^{er} jan 1997 - 31 déc. 2005	1 ^{er} jan. 2006 – 31 déc. 2010
Crit'Air 4	-	1 ^{er} jan. 2001 – 31 déc. 2005
Crit'Air 5	-	1 ^{er} jan. 1997 – 31 déc. 2000
Non classés	Jusqu'au 31 déc. 1996	Jusqu'au 31 déc. 1996

- **Total des émissions de CO₂ issues de la combustion des produits énergétiques en 2020 :**
1,88 millions de tonnes (- 16% par rapport à 2019)
- **Répartition et évolution des émissions de CO₂ par usage en 2020 :**



(Données sources : Déclarations IREP Producteurs d'énergie - Auteur : OTTEE)

En 2020, les émissions liées à la combustion de produits pétroliers dans le secteur du transport diminuent de 20,4% par rapport à l'année 2019 principalement à cause de la baisse des activités professionnelles et touristiques dues aux confinements liés à l'épidémie de Covid-19.

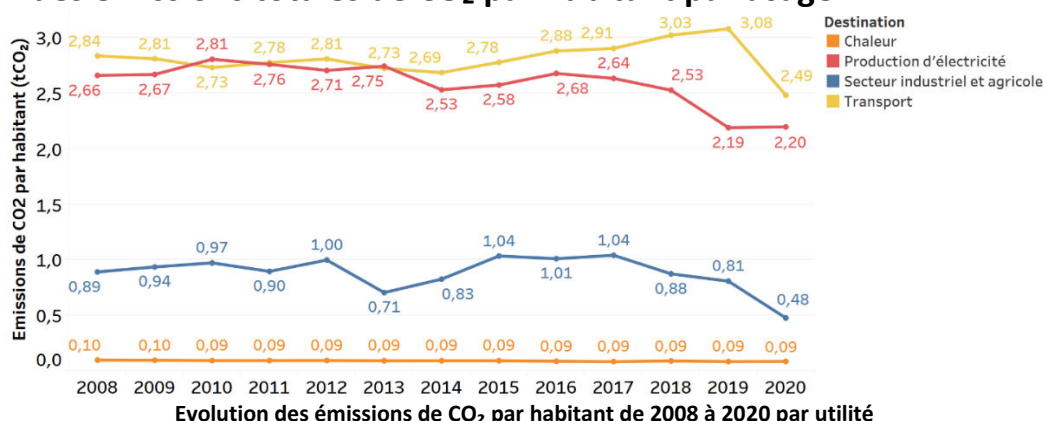
Les émissions des activités industrielles et agricoles diminuent, elles, de 41,7%.

Du côté des activités liées à la production électrique nous observons une légère diminution de 1,0% entre 2019 et 2020. Seuls les émissions de CO₂ liés à la filière *chaleur* (avec notamment la combustion de gaz domestique) progressent de 0,2% entre 2019 et 2020.

- **Un.e Martiniquais.e émet 5,25 tonnes CO₂/an *** (6,17 tCO₂ en 2019)

*Sur la base des émissions de CO₂ issues de la combustion de produits énergétiques en 2020.

- **Évolution des émissions totales de CO₂ par habitant par usage :**



(Données sources : INSEE/EDF/Producteurs d'électricité/SARA/Douanes - Méthodologie : Approche CITEPA - Auteur : OTTEE)

En 2020, un.e Martiniquais.e émet 15% de moins qu'en 2019 (soit 920 kilos de CO₂ de moins). La baisse de consommation de carburants pour la mobilité et pour les activités industrielles sont les raisons principales.

TRANSITION ENERGETIQUE

• Le Programme Territorial de Maîtrise de l'Énergie (PTME)

Mis en place en mars 2016 par la Collectivité Territoriale de Martinique, l'ADEME, le SMEM, et EDF, acteurs majeurs de la transition énergétique, le Programme Territorial de Maîtrise de l'Énergie (PTME) fixe les

orientations et les moyens nécessaires à la réussite de la transition énergétique en Martinique pour la période 2016 -2020.



4 axes prioritaires :

- L'éclairage public performant (au moins 30% d'économie d'électricité en 2020),
- Bâtiments performants (20% d'économie d'énergie dans les bâtiments entre 2015 et 2020),
- Le chauffe-eau solaire (60% des foyers équipés d'ici 2020),
- Les projets énergétiques innovants.

Budget de la politique énergétique entre 2016 et 2020 : 47 millions d'euros
(Soit près 300 € par ménage martiniquais)

Financement : État. CTM. Fonds Européens et SMEM

• La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Introduite par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la PPE vient fixer les objectifs et les actions prioritaires qui permettront au territoire de répondre, à ses besoins énergétiques. Feuille de route stratégique et outil opérationnel, elle traite à la fois la maîtrise de la demande et la diversification des sources d'énergie, la sécurité

d'approvisionnement et le développement du stockage de l'énergie et des réseaux.

Elle est actualisée tous les 5 ans et permet au territoire d'orienter l'évolution de son système énergétique local, en tenant compte de l'évolution des techniques, du contexte économique et des enjeux socio-environnementaux.

Filière (Puissance en MW)	Parc actuel	Objectifs PPE 2018-2023		Niveau d'avancement	
	2020	2018	2023	Réalisation des objectifs 2018	Réalisation des objectifs 2023
Éolien sans stockage	0	1,1	0		100%
Éolien avec stockage	12	12	36	100%	33%
Photovoltaïque sans stockage ⁷	64	65	111	98%	58%
Photovoltaïque avec stockage ⁸	13	17	47	76%	28%
Géothermie	0	0	50		0%
Hydroélectricité	0,02	0,02	2,5	100%	1%
Biogaz	1,4	1,4	2	100%	70%
Bioéthanol	0	0	10		0%
Valorisation thermique des déchets	6,6	6,6	16,8	100%	39%
Pile à combustible	0	1	1	0%	0%
TOTAL	97,02	104,12	276,3	93%	35%

Evolution du parc local renouvelable et objectifs PPE 2018-2023

Sources : Article 4 du décret n°2018-852 du 04 Octobre 2018 relatif à la PPE de la Martinique/ Décret n°2021-877 du 30 juin 2021 portant modification du décret n°2018-852 du 4 Octobre 2018 / Producteurs d'électricité – Auteur : OTTEE

	Référence	Taux observé		Objectifs PPE 2023
Énergies renouvelables dans le mix électrique	2015	2019	2020	2023
Part des énergies renouvelables (%)	6,2%	24,2%	23,1%	55,6%

Evolution des énergies renouvelables dans la production électrique et objectifs PPE 2015-2023

(Données sources : Décret n°2018-852 du 4 Octobre 2018 relatif à la PPE de la Martinique/ Producteurs d'électricité – Auteur : OTTEE)

⁷Filière photovoltaïque sans stockage : Concerne les installations PV raccordées au réseau électrique sans dispositif de stockage (hors autoconsommation)

⁸Filière photovoltaïque avec stockage : Concerne les installations PV raccordées au réseau électrique associées à une batterie de stockage individuelle, y compris l'autoconsommation avec ou sans stockage.

Énergies renouvelables ou EnR

Sources d'énergies dont le renouvellement naturel s'effectue rapidement à l'échelle humaine de temps pour qu'elles soient considérées comme inépuisables (éolien, solaire, hydraulique, biomasse et géothermie).

Ressources fossiles

Ressources issues de l'extraction de matières organiques fossilisées contenues dans le sous-sol terrestre. Elles sont présentes en quantité limitée et font partie des énergies non renouvelables (charbon, pétrole et gaz naturel).

Taux de dépendance énergétique

Le taux de dépendance énergétique indique la part d'énergie qu'une économie doit importer pour subvenir à l'ensemble de ses consommations énergétiques.

PV ou Photovoltaïque

Il s'agit de dispositifs qui convertissent directement le rayonnement solaire en électricité. On peut également produire de l'électricité grâce au solaire thermodynamique (très haute température).

Autoconsommation

L'autoconsommation se définit comme le fait de consommer sa propre production d'énergie. Le solaire thermique ou photovoltaïque, l'éolien peuvent fournir une énergie thermique, électrique ou mécanique autoproduite et consommée à l'échelle de l'habitat individuel, du quartier, d'un îlot urbain ou d'un éco-quartier.

Consommation d'énergie primaire

L'énergie primaire est la forme d'énergie disponible dans la nature avant toute transformation ou exploitation. En Martinique, elle comprend les produits pétroliers importés ainsi que les productions locales ou importées d'énergie renouvelables (bagasse, soleil, vent, déchets ménagers, granulés de bois...).

Consommation d'énergie finale

La consommation finale d'énergie est l'énergie consommée après transformation par les différents secteurs d'activités (Industrie, Résidentiel, Tertiaire, Agriculture et Transport).

Cette consommation exclut les quantités d'énergie perdues pour produire ou transformer l'énergie (consommation de combustibles pour la production d'électricité thermique, consommation propre de la raffinerie, par exemple) et les pertes de distribution des lignes électriques.

Gaz à effet de serre ou GES

Les Gaz à effet de serre sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires et qui les redistribuent sous forme de radiations dans l'atmosphère terrestre. Ce phénomène est appelé l'effet de serre et est à l'origine du réchauffement climatique. Le Dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'ozone (O₃) et la vapeur d'eau (H₂O) sont des gaz à effet de serre.

Tonne équivalent pétrole ou TEP

La TEP est une unité de mesure qui correspond à l'énergie produite par la combustion parfaite d'une tonne de pétrole (représentant environ 11 600 kWh). Cette unité est souvent utilisée pour pouvoir comparer les énergies entre elles.

ktep = 1 kilotep = 1 000 tep (tonnes équivalent pétrole)

Watt-heure ou Wh

Le Wh est une unité de mesure qui correspond à l'énergie consommée ou délivrée par un système énergétique d'une puissance de 1 Watt (W) pendant une heure. A titre d'exemple, une ampoule de 100 Watt (W) allumée pendant 24 heures consomme 2 400 Wh (100x24) soit 2,4 kWh.

KWh = 1 kilowatt-heure = 1 000 Wh

MWh = 1 mégawatt-heure = 1 000 KWh

GWh = 1 gigawatt-heure = 1 000 MWh

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



Observatoire Territorial de la Transition Ecologique et Energétique (OTTEE)
Direction de l'Environnement et de l'Energie
Direction Générale Adjointe Attractivité

collectivitedemartinique.mq    